



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



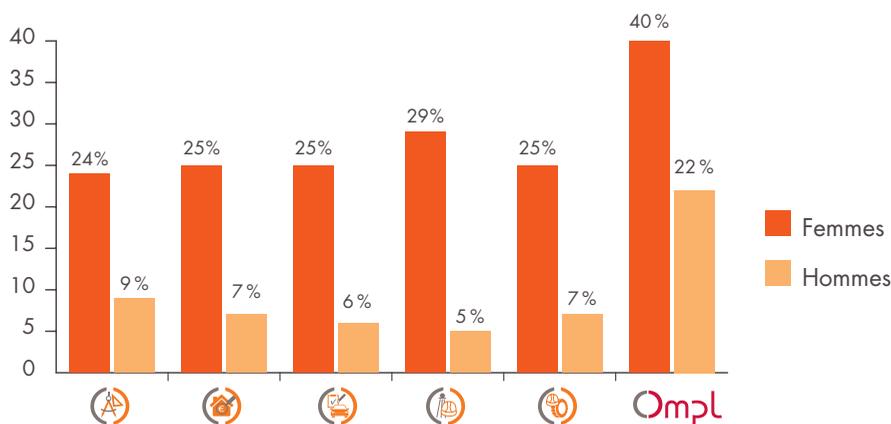
TAUX ÉLEVÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus des trois quarts des salariés travaillent à temps complet. Le taux de salariés à temps partiel est relativement faible (16 %). La branche des entreprises d'architecture se singularise par un taux de salariés à temps partiel (19 %) supérieur aux autres branches.

Répartition des salariés par durée du temps travail en 2012

Temps de travail						Ompl
Temps complet	81 %	86 %	84 %	87 %	84 %	68 %
Temps partiel	19 %	14 %	16 %	13 %	16 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles

- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans toutes les branches, les hommes sont trois à quatre fois moins nombreux à travailler à temps partiel que les femmes, en moyenne près d'une femme sur quatre contre moins d'un homme sur 10. Seule la branche des cabinets de géomètres-experts se situe légèrement au-dessus de la moyenne (29 % de femmes à temps partiel).

**TAUX DE SALARIÉS
À TEMPS PARTIEL VARIABLE**

Les régions Corse, DOM, Île-de-France, Normandie et Nord-Pas-de-Calais, Picardie, se singularisent par un taux de salariés à temps partiel nettement inférieur à la moyenne nationale.

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région					
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	18 %	17 %	16 %	13 %	17 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	19 %	15 %	11 %	11 %	16 %
Auvergne, Rhône-Alpes	19 %	13 %	17 %	15 %	17 %
Bourgogne, Franche-Comté	20 %	22 %	21 %	13 %	18 %
Bretagne	20 %	18 %	22 %	10 %	18 %
Centre	16 %	16 %	18 %	14 %	16 %
Corse	16 %	—	10 %	7 %	12 %
DOM	14 %	28 %	21 %	11 %	14 %
Île-de-France	14 %	11 %	13 %	10 %	13 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	23 %	14 %	19 %	13 %	20 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	17 %	15 %	8 %	13 %	15 %
Normandie	14 %	14 %	14 %	11 %	13 %
Pays de la Loire	21 %	13 %	15 %	15 %	19 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 %	18 %	16 %	15 %	18 %
Moyenne	19 %	14 %	16 %	13 %	16 %

Source: DADS 2012